

**Impôt sur le revenu, pensions du Canada...—Suite**

Recouvrement compromis, procédure, Ministre, autorisation judiciaire, obtention, obligation, 176:11-2

Réimpression, 177:100

Renseignements, divulgation

Règlements, établissement, gouverneur en conseil, pouvoir, 176:10-1

*Voir aussi sous le titre susmentionné* Abris

Repas d'affaires et frais de représentation, déduction, limitation à 80%, 177:59, 66-7, 69-74

Résidence principale, définition, modification, 174:10-3

Résident au Canada, statut, détermination, 176:28

Retenues à la source, remise, omission, 177:88

Revenu de pension, déduction, conversion en un crédit d'impôt, 175:11

Revenu et capital réunis considérés comme des intérêts, inclusion au revenu comme intérêt, 172:26-9

Revenu imposable, déductions, ordre d'application, 175:21

Secteur manufacturier, imposition, taux, 175:27-9

Sociétés

Actionnaires, avantages reçus, inclusion au revenu, 172:25-6

Ayant cessé d'exister, intérêts possédés, disposition, 174:38

Contrôle, mots «directement et indirectement», suppression, 172:29

Dividendes en capital

Comptes, traitement, 174:37

Remboursement, modifications, 175:31

Transfert entre société, déduction, interdiction, 175:21-2

Versement sans avoir reçu d'argent, capital, augmentation sur l'excédent, autorisation, 174:35

Versement supérieur à un compte de dividendes, impôt spécial, application, 175:42

Versement sur des actions, considération comme des dividendes imposables, 174:35

Fonds de terre d'une exploitation agricole utilisé, disposition, 174:38

Fusion, règles, 174:37

Impôts

Acomptes, versement, obligation, 175:39

Païement, administrateurs, responsabilité, 176:12

Liquidation

Montant, majoration, modification, 176:34

Règles, 174:37

Tranfert, etc., définitions, modification, 174:37

*Voir aussi sous le titre susmentionné* Actions, disposition—En faveur et Attribution, règles—Biens et Véhicules, droit d'usage, frais, déduction—Règles

Sociétés associées

Anti-évitement, règle, abrogation, 176:27

Règles, application, 176:29-31

Sociétés de la Couronne fédérales ou provinciales, contrôle, interprétation, modification, 172:7-8

Sociétés privées, fin d'exercice, date, détermination, 176:31-3

Sociétés publiques, impôt sur les effets distribués, application, 175:41-2

Taxe de vente fédérale, crédit d'impôt remboursable, 175:27

Titre adopté, 177:100

Véhicules, droit d'usage, frais, déduction

Camionnettes, exclusion, 171:17

**Impôt sur le revenu, pensions du Canada...—Suite**

Véhicules, droit d'usage, frais, déduction—Suite

Coût, amortissement, limitation aux premiers 20 000 \$, 177:60-2

De 27¢ le kilomètre pour les premiers 5 000 km et de 21¢ au delà, règle, 177:58, 60, 63-4, 67-9

Remplacement par un taux uniforme au kilométrage,

Comité, proposition, etc., 171:9-12, 15-7, 20-3, 25-37, 40, 42-4; 177:58

Double répartition proportionnelle, seuil des 24 000 km, règle, application, 171:22-5, 34-45; 177:57-65

Mise à la disposition d'un employé par un employeur, formule, 171:12-5, 18-20

Règles, extension aux associés d'une société, 172:9-10

«Véhicule à moteur», expression, remplacement par le mot «automobile», Comité, proposition, 171:9-10, 18

**Impôt sur le revenu et autres lois connexes, Loi (modification), projet de loi C-84** (première session de la trente-troisième législature). *Voir* Impôt sur le revenu et loi connexe, Loi (modification), projet de loi C-23

**Impôt sur le revenu et loi connexe, Loi (modification), projet de loi C-23.** Ministre des Finances

Actions accréditives, coût, 17:41-2

Adopté, 18:82

Adoption, urgence, etc., 17:8-17

Art. 1, 17:17-8, adopté, 19

Art. 2, 17:19-21, réservé, 22; 18:80-1, adopté, 15, 82

Art. 3 et 4 adoptés, 17:23

Art. 5, 17:23-4, adopté, 25

Art. 6, 17:25, 30-1, adopté, 32

Art. 7 adopté, 17:32

Art. 8, 17:32, adopté, 33

Art. 9 adopté, 17:33

Art. 10, 17:33-4, adopté, 35

Art. 11, 17:35-8, adopté, 6, 39

Am. (Attewell, B.), 17:4-6, adoptés, 39

Art. 12 adopté, 17:40

Art. 13, 17:40, adopté, 41

Art. 14, 17:41, adopté, 42

Art. 15 adopté, 18:17

Art. 16, 18:17-20, adopté, 21

Art. 17 adopté, 18:21

Art. 18, 18:21, adopté, 22

Art. 19 à 21 adoptés, 18:22

Art. 22, 18:22, rejeté, 23

Art. 23 adopté, 18:23

Art. 24, 18:23, adopté, 24

Art. 25 adopté, 18:24

Art. 26, 18:26-8, adopté, 29

Am. (Minaker, G.), 18:24, adopté, 25

Art. 27, 18:29-31, adopté, 32

Art. 28 adopté, 18:32

Art. 29, 18:32, adopté, 33

Art. 30 et 31 adoptés, 18:33

Art. 32, 18:33-6, adopté, 37

Art. 33 adopté, 18:37

Art. 34, 18:40-7, adopté, 48

Am. (Minaker, G.) adopté, 18:37

Am. (Minaker, G.) adopté, 18:37

Am. (Minaker, G.) adopté, 18:38